



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 275-7

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 275-7 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 275 pourvoyant à la création d'un fonds de roulement afin d'augmenter le montant de ce fonds à 1 500 000 \$ en affectant à cette fin 400 000 \$ du surplus accumulé

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot à L'île-Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville à l'adresse ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'île-Perrot, ce 16 décembre 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière